

Le Programme Solutions innovatrices Canada

Défi EN578-170003/01: Intelligence artificielle et analytique de données massives pour des systèmes spatiaux autonomes avancés

Modification 003

La présente modification vise à répondre aux questions des fournisseurs.

Question n° 7 :

Puisque les données télémétriques sont l'un des domaines d'application mentionnés dans la DDP, pouvons-nous présumer que l'ASC sera en mesure de fournir aux équipes des propositions gagnantes des « données de télémétrie historique provenant de quelques missions satellites canadiennes »? La raison pour laquelle nous mettons l'accent sur « quelques » est que la DDP exige des solutions à missions multiples (ou à l'échelle de la mission).

Et si OUI :

- Existe-t-il des données télémétriques à partir desquelles des sous-systèmes d'engins spatiaux peuvent être fournis (p. ex. détermination et contrôle d'attitude, contrôle orbital, propulsion, charge utile, TT&C, sous-système d'alimentation)?
- À quelle période appartiennent les données de télémétrie historique? Par exemple, les trois ou quatre dernières années ou les dix dernières années, etc.?

Réponse n° 7 :

L'Agence spatiale canadienne ne peut offrir la télémétrie que pour les missions qu'elle dirige ou a déjà dirigées directement à partir de son installation d'exploitation satellite à missions multiples se trouvant à Saint-Hubert (RADARSAT-1, SCISAT, NEOSSAT, M3MSAT). Lorsqu'un satellite est exploité par un partenaire commercial, ce dernier doit fournir les archives de télémétrie. Ces archives de télémétrie externes pourraient être admissibles en tant que domaine de soumission, mais le soumissionnaire est responsable de prendre les dispositions nécessaires avec l'exploitant commercial. Dans le cas des missions de l'ASC, les archives de télémétrie complètes (c.-à-d. du lancement jusqu'à la fin de la vie utile) pourraient être fournies pour tous les sous-systèmes de télémétrie, sous réserve d'un contrôle de sécurité et de la signature d'une entente de non-divulgence (END), au besoin. Remarquez que les solutions « multimitations (ou à l'échelle de la mission) » ne sont pas obligatoires.